

Zeitschrift:	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
Herausgeber:	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
Band:	35 (1978)
Heft:	4
Artikel:	La route romaine du Sud du Léman
Autor:	Collart, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-27791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La route romaine du Sud du Léman

Par Paul Collart, Genève

«Les grandes routes, les routes connues, accaparent trop souvent, au *Corpus*, les milliaires qui témoignent l'existence de routes ignorées des Itinéraires. Le réseau réel des voies gallo-romaines, tel que le révèlent les seuls milliaires, est plus complexe que l'image présentée par le *Corpus*.»
(A. Grenier, Manuel d'archéologie 6, Paris 1934, 59sq.)

Depuis le temps où nous publiions ensemble les inscriptions latines de Vidy-Leusonna¹, Denis van Berchem a souvent reporté son attention sur la structure et les institutions de la Suisse romaine, dans le cadre d'une production scientifique aussi variée que convaincante. Il a notamment consacré au Valais plusieurs articles dont l'intérêt dépasse les limites de l'histoire locale, en raison de l'importance de la route du Grand Saint-Bernard pour les relations de Rome avec son Empire.

On lui doit, en particulier, l'identification désormais assurée de Tarnaiae, située sur cette route par la Table de Peutinger et l'Itinéraire Antonin à douze milles d'Octodurus (Martigny), avec Massongex, à quatre kilomètres en aval de Saint-Maurice. L'étape de Tarnaiae (*mansio*) et Saint-Maurice d'Agaune, poste de perception d'un impôt de circulation hérité par les Romains d'un vieux péage gaulois, ne sont par conséquent pas identiques; F. Staehelin, dans la troisième édition de son ouvrage classique sur la Suisse à l'époque romaine, s'était rallié à cette vue².

Les arguments avancés par D. van Berchem à l'appui de cette identification sont en effet péremptoires, en même temps qu'ils donnent une vivante image du caractère et des activités diverses de cette bourgade au début de notre ère. Ancien chef-lieu des Nantuates, puis des quatre peuples du Valais réunis, siège du sanctuaire d'un Jupiter celtique dont Tarnaiae avait tiré son nom, tête du pont sur le Rhône que franchissait la route du Grand Saint-Bernard, poste militaire tenu par un détachement de l'armée du Rhin chargé de la surveillance du passage du fleuve et de la station de la *quadragesima Galliarum* au défilé de Saint-Maurice, Tarnaiae-Massongex était en outre un carrefour qui était à l'origine d'un marché³. C'est là, en effet, que se détachait de la route principale

1 Rev. hist. vaud. 47 (1939) 127–145; 49 (1941) 60–65.

2 F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*³ (Bâle 1948) 127 et note 5; 342, 543 et note 5.

3 D. van Berchem, Rev. hist. vaud. 52 (1944) 161–176; *Le martyre de la légion thébaine*, Schweiz. Beiträge zur Altertumswiss. 8 (Bâle 1956) 7–12.

la route qui desservait, sur la rive gauche du Rhône, les établissements romains dont on a retrouvé de nombreux vestiges⁴.

Louis Blondel, qui a étudié la topographie de Massongex en même temps qu'il en fouillait les thermes, a reconnu le tracé des voies romaines qui se rejoignaient au pont sur le Rhône, venant de Bex, de Saint-Maurice et de Monthey⁵. L'existence d'une route sur la rive gauche du Rhône et sa continuation en direction de Saint-Gingolph ont laissé des traces sur le terrain⁶. L. Blondel n'a pas mis en doute qu'elle était l'amorce de la route romaine du Sud du Léman «conduisant au pays des Allobroges et à Genève», dont il avait précédemment étudié le parcours au départ de Genève et retrouvé partiellement la chaussée⁷. Il s'agissait du tracé amélioré d'un très vieil itinéraire, qu'avait notamment parcouru en automne 57 av. J.-C. Servius Galba à la tête de la XIIe légion envoyée par César en Valais pour ouvrir le col du Grand Saint-Bernard⁸.

Comme cet itinéraire n'est mentionné ni dans la Table de Peutinger ni dans l'Itinéraire Antonin, on l'a longtemps considéré comme un chemin d'intérêt local, en marge du réseau des grandes routes de l'Empire, et par conséquent dépourvu de bornes milliaires⁹. La découverte de deux milliaires, l'un à Monthey portant le chiffre XVII (de Martigny), l'autre à Crevy près de Douvaine portant le chiffre VII (de Genève), jointe aux observations recueillies sur le terrain, semble avoir apporté la preuve qu'il n'en fut pas toujours ainsi. En publiant le milliaire de Monthey, nous croyions l'avoir démontré¹⁰.

Pourtant, l'existence d'une route romaine de Massongex à Genève par la rive Sud du lac et l'appartenance à cette route des deux milliaires qui en proviennent ont été formellement contestées. Non pas incidemment, en passant,

4 Cf. D. van Berchem, *Rev. hist. vaud.* 52 (1944) 165; *Le Martyre ...* 4 (cartes); M.-R. Sauter, *Vallesia* 5 (1950) 116sq. (Monthey et Port-Valais), 84 (Collombey-Muraz), 151 (Vionnaz) et pl. VIII, 1; P. Collart, *Vallesia* 15 (1960) 238 et pl. IV.

5 L. Blondel, *Vallesia* 10 (1955) 52–57 et fig. 3–4.

6 L. Blondel, loc. cit. 56; M.-R. Sauter, loc. cit. 152 (Vouvry) et 117 (Port-Valais).

7 L. Blondel, loc. cit. 56; *La route romaine de la rive gauche du lac: de Genève à Veigy*, *Genava* 17 (1939) 63–73. Cf. déjà C.-A. Ducis, *Rev. savois.* 6 (1865) 93sqq.

8 Caes. *Bell. Gall.* 3, 1–6. L'itinéraire est clairement indiqué à l'occasion de la retraite de Galba vers la province, du pays des Nantuates jusqu'au pays des Allobroges, où il hiverna (*ibid.* 3, 6). En revanche, dans sa description des chemins conduisant d'Italie en Gaule en passant par la vallée d'Aoste, Strabon n'y fait pas allusion (cf. 4, 6, 7, p. 205 et 11, p. 208); il s'agit là moins de comparer deux itinéraires possibles d'Aoste à Lyon par le Petit ou le Grand Saint-Bernard – même en passant par la rive Sud du lac, le second n'eût pas été plus court (σύντομος δὲ ἡ διὰ Ποινίου; cf. A. Grenier, *Manuel ...* 6, Paris 1934, 39sq. et fig. 10) – que d'indiquer la liaison la plus rapide avec la Gaule septentrionale et la vallée du Rhin, après avoir traversé le Rhône (διαβάντι τὸν Ροδανόν – au pont de Massongex?), et en laissant Lyon sur la gauche (ἐν ἀριστερῷ ἀφεῖσι τὸ Λούγδουνον).

9 Cf. R. Montandon, *Genève des origines aux invasions barbares* (Genève 1922) 107 note 5; D. van Berchem, *Rev. d'histoire suisse* 17 (1937) 93; et plus récemment, G. Walser, *Itinera romana* 1 (Berne 1967) 36: «Die Nebenstrasse an der Südseite des Sees dürfte keine Meilensteine besessen haben.» 10 *Vallesia* 15 (1960) 231–240 et pl. I–IV.

mais dans un ouvrage de référence qui prétend grouper et décrire toutes les routes romaines de la Suisse. Dans le premier fascicule des *Itinera romana* publié par G. Walser en 1967, cet itinéraire ne figure pas dans la liste des routes passées en revue (p. 3); le milliaire de Monthey est attribué à la rive droite du Rhône (p. 35sq., n° 10) et celui de Crevy à la route Nyon-Genève (p. 53sq., n° 21).

Il est donc nécessaire de revenir sur cette question en prenant en considération la localisation et la date de ces deux milliaires ainsi que la situation politique et militaire de la région du Léman dans les premières années du IV^e siècle.

Le milliaire de Monthey

Découvert en 1956, le milliaire de Monthey est daté par les noms des deux Augustes, Dioclétien et Maximien, et des deux Césars, Constance Chlore et Galère, de l'époque de la première tétrarchie, c'est-à-dire entre le 1^{er} mars 293 et le 1^{er} mai 305. L'inscription se déchiffre comme suit¹¹ (cf. fig. 1):

D D N N D I O C
 I - T I A N O E T
 M A X I M I A N I
 C I N I C T
 A V S S E T C O N
 S T A N T I O E T N.
 M A X I M I N O N O B
 I L C A E S S C A V L T A
 A I L I A E T A , , L T A
 X X N A L E C L A

 X \ / | |

Fig. 1. Milliaire de Monthey (d'après *Itinera romana* 1, 35, n° 10).

11 Vallesia 15 (1960) 232. Cf. G. Walser, op. cit. 35sq. n° 10.

d(ominis) n(ostris) Dioc-/letiano et / Maximian-/o invict(is) / Aug(ustis) et Con-/stantio et M-/axsimiano nob-/il(issimis) Caes(aribus), q(ui) multa / milia et m[i]lia / XX a Val(l)e(nsium) Cla(udii Foro) (reficienda curaverunt) / XVII.

La transcription du texte présente des difficultés qui nous paraissent devoir être résolues par l'observation que les ligatures sont nombreuses et que la barre horizontale des A est le plus souvent omise¹²: ainsi, l. 6–7, la lecture *M-/axsimiano* serait assurée, comme à la l. 4 la lecture *invict(is)*. À la lecture des l. 9–10 que nous avions proposée, G. Walser a préféré un texte incompréhensible; la gravure est grossière et il est manifeste que le graveur a copié en l'altérant et sans le comprendre le modèle qu'il avait sous les yeux; G. Walser l'avait justement remarqué; mais ce texte devait avoir un sens, et il est légitime de chercher à le rétablir. Le dernier mot de la l. 9 a pu être aussi bien *m[i]lia* que *m[u]lia*; dans ce dernier cas, la faute du graveur proviendrait de l'attraction du même mot à la fin de la ligne précédente; mais dans l'un ou l'autre cas, c'est *milia* qu'il faut entendre. Quant à la l. 10, il est évident qu'il y faut reconnaître l'origine de la distance qu'indique le milliaire, et que cette origine ne peut être que Martigny; nous ne voyons pas quelle objection peut soulever le fait que l'abréviation courante *F(oro) Cl(audii) Val(lensium)* soit devenue dans un document aussi négligé et sous le ciseau d'un graveur ignorant *a Vale(nsium) Cla(udii Foro)*¹³; ici encore la combinaison d'une ligature et de l'absence de la barre horizontale du A suffit à justifier cette lecture. On ne voit pas non plus ce qui peut s'opposer à attribuer aux empereurs honorés par l'inscription la réfection de la route: c'est le sens qu'impose le *q(ui)* ou *q(uod)* à la l. 8, introduisant d'une manière grammaticalement correcte la proposition qui explique la raison de l'hommage.

Mais ce qui confère à notre milliaire la signification que nous lui avons reconnue, c'est à la fois le lieu de la trouvaille et le nombre de milles qu'il indique. La découverte sur la rive gauche du Rhône d'un milliaire portant le même chiffre qu'un milliaire trouvé sur la rive droite nous a semblé apporter la preuve de la double branche de la route: la distance, 17 milles, supérieure, pour l'une comme pour l'autre, à la distance d'Octodurus à Tarnaiae (12 milles) et correspondant à peu près à leur emplacement actuel, les situe de part et d'autre de la vallée au delà du pont sur le Rhône où s'arrêtait le tronc commun des deux routes. Pour échapper à cette conclusion, il faudrait supposer que le milliaire de Monthey, au nom des tétrarques, aurait été originairement érigé à Saint-Trophim, où il aurait été peu après doublé ou remplacé par le milliaire de Licinius aujourd'hui conservé dans l'église d'Ollon¹⁴. Nous avions envisagé cette éven-

12 Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*⁴ (Paris 1914) 12, 23sqq.

13 G. Walser, loc. cit. 35: «Diese Lesung gibt zwar einen guten Sinn, ist aber dem Stein nicht zu entnehmen.» L'auteur a transcrit, l. 10: *XX n alecla* (sic).

14 *Itinera romana* 1, 33sq., n° 9 (= CIL XII 5523 = Howald-Meyer, *Die römische Schweiz* 322,

tualité, mais pour l'écartier¹⁵, la provenance et la date du milliaire de Monthey s'accordant de surcroît avec le contexte historique, comme nous allons le voir.

Il en va de même pour le deuxième milliaire attribuable à la route romaine du Sud du Léman, dont l'exclusion se fonde sur la confusion du milliaire de Messery (n° 23) et du milliaire d'Hermance (n° 21)¹⁶; seul ce dernier provient effectivement de la route.

Le milliaire dit d'Hermance

Connu depuis longtemps, ce milliaire est daté par les noms de Constance Chlore et de Sévère, respectivement Auguste et César, de la courte période suivant l'abdication des premiers tétrarques, comprise entre le 1er mai 305 et le 25 juillet 306. L'inscription se lit¹⁷ (cf. fig. 2):

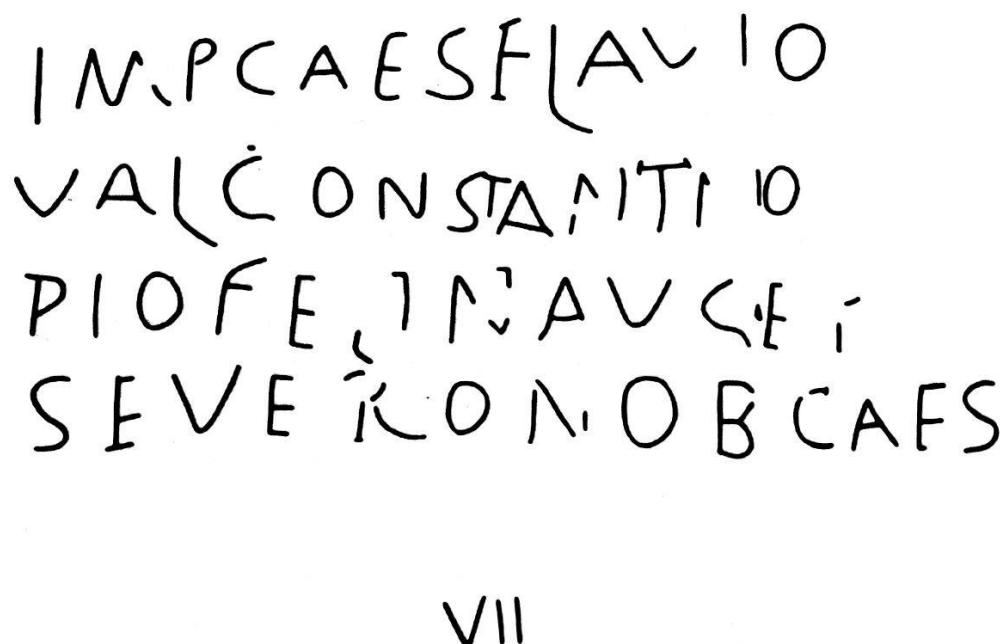


Fig. 2. Milliaire dit d'Hermance (d'après *Itinera romana* 1, 53, n° 21).

n° 375). Précisons qu'Ollon ne se trouve pas, comme indiqué là, en Valais (Unterwallis), mais dans le canton de Vaud; la même remarque vaut pour Saint-Triphon (ibid. 37, n° 11).

15 Vallesia 15 (1960) 236–238.

16 G. Walser, loc. cit. 36: «Da Stein Nr. 9 von St-Triphon ebenfalls XVII Meilen notiert, möchte Collart den Tetrarchenstein einer am südlichen Ufer des Genfersees entlangführenden Strasse zuweisen, die bei der Brücke von Tarnaiae von der Hauptstrasse abgezweigt sei *und zu der auch der Stein Nr. 23 von Messery gehöre* ... Collarts Annahme hat aber wenig für sich.» Nous n'avons jamais prétendu que le milliaire de Messery ait appartenu à cette route; nous demeurons même persuadé du contraire.

17 *Itinera romana* 1, 53, n° 21 (= CIL XII 5535 = Howald-Meyer p. 327).

*Imp(eratori) Caes(ari) Flavio / Val(ero) Constant[i]o, / pio, fel(ici), in-
v(icto) Aug(usto) e[st] / Severo, nob(ilissimo) Caes(ari) / VII.*

La lecture ne présente pas de difficultés. L. 2: *Constantio* est certain, en dépit d'un repentir du graveur. L. 3: ligature *IN* (= *inv.*).

On a longtemps attribué ce milliaire, comme celui de Messery, à la route Nyon-Genève, sur la rive droite du lac. Récemment encore, G. Walser s'est montré enclin à souscrire à cette thèse, qui lui permettait d'écartier un encombrant témoin¹⁸. Les deux pierres sont aujourd'hui conservées au musée de Genève¹⁹. L. Blondel a montré qu'il faut voir dans leur date et dans le lieu de leur provenance des raisons péremptoires de dissocier leur destin²⁰. Le milliaire de Messery, aux noms de Septime-Sévère et Caracalla, est daté de 201 et porte le chiffre IIII; il est exclu qu'à cette date la distance ait été comptée de Genève, encore simple *vicus* de la colonie de Vienne; elle ne correspondrait d'ailleurs pas au lieu de la trouvaille; il est donc certain que la pierre a traversé le lac et que la distance était comptée de Nyon²¹. Il en va tout autrement du milliaire dit d'Hermance, trouvé en réalité non point au bord du lac, mais à l'intérieur, près de Crevy, sur la route moderne de Genève à Thonon, dont les grands bouts droits rappellent une route romaine; la distance de 7 milles qu'il indique est celle de Genève²².

Sur la carte annexée au livre de Howald-Meyer, *Die römische Schweiz*, cette route, dont L. Blondel a décrit le tracé, figure à côté du vieux chemin gaulois, plus sinueux et plus éloigné du lac, et se prolonge au delà de Thonon jusqu'au Valais. Sur la carte jointe aux *Itinera romana*, seul le second a été figuré; il s'interrompt d'Evian à Saint-Gingolph; et le milliaire n° 21 est situé au bord du lac, à Hermance, et non pas au lieu réel de la trouvaille; seuls les indices tendant à repousser ce milliaire de l'autre côté du lac y sont ainsi mis en évidence. La concordance du chiffre VII et de la distance en milles mesurée de Genève à Crevy est cependant significative, si le milliaire, comme il est probable, a été retrouvé presque en place. Ici encore, une théorie préconçue a prévalu contre un fait précis susceptible de la modifier. Pour ne pas porter atteinte à cette théorie, il faudrait non seulement persister à contester, contre l'évidence, que la route romaine du Sud du lac ait été pourvue de milliaires, mais que les distances y aient été comptées de Genève: «Man müsste dann Genf als Caput viae annehmen, was allerdings nirgends bezeugt ist.»²³

18 *Itinera romana* 1, 54: «Da die Südstrasse weder auf der Peutingerschen Karte noch im Itinera-
rium Antonini vorkommt, ist man geneigt die beiden Steine Nr. 21 und 23 zur Hauptstrasse
von Nyon zu rechnen.»

19 Inv. n°s 29 et 57. Cf. W. Deonna, *Genava* 4 (1926) 237, n°s 36 et 38 = *Pierres sculptées de la
vieille Genève* (Genève 1929) 21.

20 L. Blondel, *Genava* 15 (1937) 73. Cf. P. Collart, *Vallesia* 15 (1960) 239.

21 *Itinera romana* 1, 56, n° 23 (= CIL XII 5532). Cf. W. Deonna, loc. cit. n° 38; L. Blondel, loc. cit.

22 Cf. L. Blondel, *Genava* 15 (1937) 73; 17 (1939) 73.

23 *Itinera romana* 1, 54.

A l'appui de ce dernier fait, L. Blondel avait cependant cité deux milliaires de la même époque trouvés dans les environs d'Annemasse et de même dépourvus de la mention d'origine²⁴. Le chiffre de la distance ne s'y lit plus, sur l'un emporté par une cassure, sur l'autre peut-être inexistant; mais ces milliaires ayant été posés sur deux routes différentes exactement à 5 milles de Genève, on ne peut douter que Genève en ait été l'origine.

De toutes façons, les observations recueillies sur le terrain par L. Blondel – par exemple sur les correspondances de la toponymie avec les emplacements présumés des milliaires – ont révélé l'activité déployée dans les premières années du IV^e siècle «pour mettre en état les routes secondaires aux environs de Genève»²⁵. S'il reste inconcevable de considérer Genève comme tête de route au début du III^e siècle, on ne saurait a priori l'exclure un siècle plus tard: les événements qui s'étaient produits dans l'intervalle suffisent à expliquer que la situation n'était alors plus la même.

Le contexte historique

En 260, l'invasion dévastatrice des Alamans avait balayé le Plateau suisse; Avenches fut alors irrémédiablement ruinée²⁶. Les trésors enfouis ont témoigné jusqu'à nos jours de l'effroi des populations assaillies; dans la région qui nous intéresse, on en a retrouvé près des deux extrémités du lac²⁷. D. van Berchem a montré que la tentative des Alamans de s'ouvrir la voie du Grand Saint-Bernard avait été stoppée au défilé de Saint-Maurice, dont les Romains avaient organisé la défense²⁸; c'est par le Sud-Est de la Gaule, et sans doute après avoir franchi le Rhône à Genève, que les Alamans pénétrèrent en Italie, d'où ils furent refoulés par Gallien. Les thermes de Tarnaiae ont conservé des traces de leur passage²⁹; mais le reste du Valais fut alors épargné: la sagacité de D. van Berchem a su restituer le nom de Gallien dans deux inscriptions latines très fragmentaires, un peu plus récentes, retrouvées à Saint-Léonard et à Marti-

24 CIL XII 5516 et 5517. Cf. L. Blondel, *Genava* 15 (1937) 73; W. Deonna, loc. cit. n^os 83bis et 83ter; *Itinera romana* 1, 54.

25 L. Blondel, loc. cit.

26 Cf. F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*³ (Bâle 1948) 259sq.; Fredegar. 2, 40 (= Howald-Meyer p. 168); Ammian. Marcell. 15, 11, 12 (= ibid. p. 146). Pour la date, et pour le sort d'Avenches à la suite de cette destruction, cf. D. van Berchem, *Rev. suisse d'histoire* 5 (1955) 159.

27 A Bex et dans les environs de Genève; cf. F. Staehelin, op. cit. 261 et note 2. C'est alors aussi que fut caché à Avenches, dans un égout, le célèbre buste en or de l'empereur Marc-Aurèle (cf. D. van Berchem, loc. cit. 162).

28 Loc. cit. 163sq. et 169; *Le Martyre ...* 11. Cf. l'épitaphe, trouvée à Saint-Maurice, de Junius Marinus, de rang équestre, mort au combat en ce lieu: *hic ab hostibus pugnans occisus est* (CIL XII 149 = Howald-Meyer 204, n^o 45 = P. Collart, *Rev. suisse d'art et d'archéologie* 3 (1941) 66sq., n^o 14 et pl. 22, fig. 16).

29 Cf. L. Blondel, *Vallesia* 10 (1955) 51 et 58.

gny³⁰. Les incursions se répétèrent dans les décennies qui suivirent, jalonnées par des destructions et par des dépôts monétaires; la Gaule, séparée de l'Italie, s'était donné une administration autonome. Une deuxième grande invasion se produisit en Gaule à la mort d'Aurélien (275), au cours de laquelle les Alamans s'emparèrent de soixante-dix villes; Genève fut peut-être du nombre³¹. La frontière du Rhin, rétablie par Probus (276–282), ne se révélait pas encore bien solide; c'est pourquoi nombre de bourgs gaulois s'étaient retranchés à l'abri de fortifications érigées avec les débris des édifices détruits. Tel avait été le cas de Genève, où subsistent d'importants vestiges de l'enceinte réduite construite sur la colline³² et qui retrouvait ainsi le rôle de gardienne du passage du Rhône qu'elle avait eu à l'époque de César.

Comme au temps de César, la défense de la rive gauche du Rhône fut renforcée par des fortifications de campagne et par la construction d'un fortin dont on a pu relever le plan près de Montagny-Chancy³³. A l'autre extrémité du lac, le péril couru lors de l'invasion de 260 avait engagé à avancer la défense du Valais jusqu'au verrou naturel de Veytaux-Chillon. Louis Blondel écrit à ce propos: «Trois points de passage se distinguaient des autres par leur importance: la cluse de Veytaux, soit le rocher de Chillon, sur la route du Grand Saint-Bernard, Genève, à la sortie du lac, et Chancy, seul gué praticable entre Genève et le Vuache ... Genève, séparée du reste de l'Helvétie par le lac et le Rhône, prenait une valeur stratégique incontestable. Pendant longtemps, seules les défenses de l'Empire sur le Rhin étaient connues; mais il y a quelques années nous avons obtenu la preuve que la Viennoise avait aussi son *limes* fortifié particulier, seconde ligne protectrice de l'Empire à l'intérieur du pays.»³⁴ De ce point de vue, il était tentant d'imaginer que les défenses terrestres de ce *limes* secondaire auraient pu être alors complétées par une défense navale sur le lac, où aurait croisé la flottille militaire qui avait son port d'attache à Ebrudunum Sapaudiae, comme y croisèrent, pendant la dernière guerre, les vedettes des gardes-frontière suisses. L. Blondel n'y a pas manqué³⁵. Mais l'identification de cette localité, connue par la seule mention qu'en fait, vers la fin du IVe siècle, la *Notitia dignitatum*, est demeurée incertaine³⁶. Les mesures de protection mises en œuvre sur les confins de la Viennoise pour tenir la ligne du lac et du Rhône

30 *Mélanges Paul Collart* (Lausanne 1976) 75–81 et fig. 4; *Annales valaisannes* 51 (1976) 161–166 et pl. XVIII (avec F. Wiblé).

31 Cf. F. Staehelin, op. cit. 265 et note 4.

32 Cf. L. Blondel, *L'enceinte romaine de Genève*, Genava 2 (1924) 109–129; F. Staehelin, op. cit. 286 et fig. 62.

33 Cf. L. Blondel, Genava 7 (1929) 138–168; F. Staehelin, op. cit. 306sq. et fig. 66; 612.

34 L. Blondel, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles* (Genève/Nyon 1946) 28 et 27sq.

35 Loc. cit. 29; Genava 7 (1929) 163.

36 *Notitia dignitatum* 42, 15 (= Howald-Meyer p. 138): *praefectus barcariorum Ebruduni Sapaudiae*.

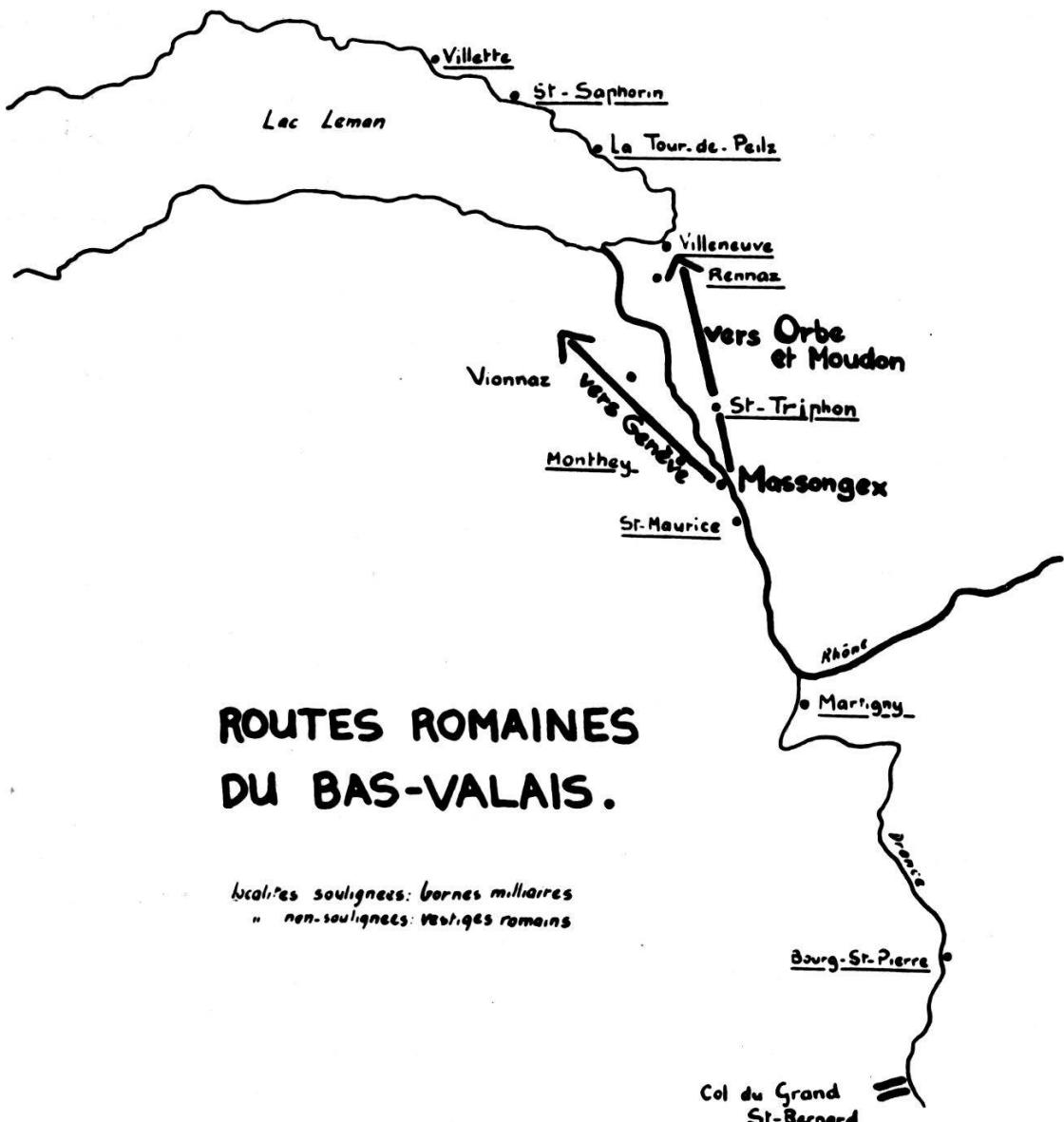


Fig. 3. Routes romaines du Bas-Valais (d'après Vallesia 15, 1960, pl. IV).

pourraient fournir un argument en faveur d'Yvoire; mais dans la perspective de la protection des échanges entre le bassin du Léman et la vallée du Rhin à travers le Plateau suisse, les arguments qu'avaient avancés Denis van Berchem en faveur d'Yverdon gardent leur pertinence³⁷.

Quoi qu'il en soit du sort de cette controverse, l'aménagement d'une route de rocade en deçà du lac entre le Valais et Genève apparaît comme le complément nécessaire de l'équipement de cette ligne. Il précéda la remise en état de la route du Valais vers le Plateau suisse qu'appelaient le rétablissement des relations entre l'Italie et la Gaule et l'avènement à Trèves d'une nouvelle capitale. Les dates des milliaires en font foi (cf. fig. 3). Elles permettent aussi de reconsti-

37 Cf. D. van Berchem, *Ebrudunum – Yverdon ...* Rev. d'histoire suisse 17 (1937) 83–95.

tuer le développement des travaux routiers dans le cadre des événements de cette époque troublée.

Il s'agissait d'abord de réparer la chaussée de la route du Grand Saint-Bernard établie par Claude en 47 apr. J.-C.³⁸. Le milliaire aux noms de Carus et Carin remployé comme meneau d'une fenêtre dans le clocher roman de l'abbaye de Saint-Maurice et daté de 282–283 montre qu'on s'en était préoccupé sitôt stabilisée la situation militaire sur la rive gauche du Rhin à la suite des campagnes de Probus³⁹. Suivent chronologiquement les deux milliaires de Martigny et de Monthei qui portent les noms des empereurs de la première tétrarchie, Dioclétien et Maximien Augustes, Constance Chlore et Galère Césars, sans autre indication qui permette d'en fixer plus précisément la date au cours de la longue période du 1er mars 293 au 1er mai 305; on a cependant des raisons de penser qu'ils ne sont pas exactement contemporains: leur aspect et la nature de la pierre, la qualité de la gravure, la distance du chef-lieu qu'ils indiquent, 2 et 17 milles, c'est-à-dire respectivement en deçà et au delà de la bifurcation de Massongex, tout les distingue⁴⁰. On ne se trompera guère en les attribuant respectivement aux premières et aux toutes dernières années de la tétrarchie, le milliaire de Martigny, robuste colonne de granit, étant destiné à marquer, aux portes du chef-lieu, la reprise des travaux amorcés quelque dix ans auparavant sur le tronçon de la route qui n'avait pas été atteint par l'invasion, le milliaire de Monthei, frêle colonnette de calcaire, peut-être récupérée dans les ruines de quelque villa détruite, se rapportant à la prolongation de la route dans la direction du lac au delà de cette bifurcation. Le milliaire d'Hermance, daté par les noms de Constance Chlore et de Sévère de la période immédiatement postérieure, montre que ces travaux avaient été régulièrement poursuivis jusqu'à Genève.

C'est alors seulement que fut continuée la réfection de la route sur la rive droite du Rhône, comme le montrent le milliaire de Rennaz, daté de 305/306 par les noms des mêmes empereurs, et le milliaire de La Tour de Peilz, daté de 306/307⁴¹. L'achèvement en fut commémoré par la série des milliaires érigés en l'honneur de Constantin entre 308 et 312 depuis le col du Grand Saint-Bernard jusqu'aux confins de l'Helvétie, dont les routes avaient été plus régulièrement entretenues⁴². Le milliaire de Saint-Tiphon, au nom de Licinius, et peut-être

38 *Itinera romana* 1, 43sq., n° 15 et pl. (= CIL XII 5528 = Howald-Meyer p. 323, n° 377).

39 *Itinera romana* 1, 31, n° 7 et pl. (= P. Collart, Rev. suisse d'art et d'archéologie 3, 1941, 70, n° 22).

40 *Itinera romana* 1, 27, n° 3 et pl. (= CIL XII 5520 = Howald-Meyer p. 321sq., n° 373 = Vallesia 15, 1960, pl. II, fig. 4 et pl. III, fig. 8); p. 35sq., n° 10 (= Vallesia 15, 1960, 231sq. et pl. I, fig. 1–3).

41 *Itinera romana* 1, 38sq., n° 12 (= CIL XII 5525 = Howald-Meyer p. 322, n° 376); p. 41sq., n° 14 (= CIL XII 5527).

42 *Itinera romana* 1, 24–45, n° 1 (Bourg Saint-Pierre), 2 (Martigny), 4, 5, 6 (Saint-Maurice), 13 (Villeneuve), 16 (Villette) (= CIL XII 5519, 5521, 5522, 5522^{a–b}, 5526, 5529). Cf. Howald-

celui dont un fragment est conservé à l'abbaye de Saint-Maurice, datent de la même époque⁴³.

Bien que le nom de Genève n'y apparaisse pas, la position de milliaires sur trois routes différentes à un nombre exact de milles compté de Genève – une fois exprimé, une fois restitué, une fois sous-entendu; mais d'où l'aurait-on autrement compté? – montre qu'au début du IVe siècle, Genève était bien considérée comme la tête de ces routes. On en trouve de surcroît la justification dans la situation militaire et administrative de la ville à ce moment. Comme tant d'autres villes de la Gaule ravagées par les invasions barbares puis retranchées dans une enceinte réduite hâtivement construite, Genève était devenue une place forte, à laquelle la mission de défendre le passage du Rhône à la sortie du lac était assignée. D'autre part, la réorganisation provinciale effectuée par Dioclétien dans les dernières années du IIIe siècle avait relâché sa dépendance de Vienne: moins d'un siècle plus tard, Genève est nommée dans la *Notitia Galliarum* indépendamment de la métropole au nombre des treize *civitates* de la Viennoise⁴⁴. L'état de choses antérieur aux invasions était alors profondément transformé.

Conclusion

La route romaine de Massongex à Genève par la rive Sud du lac est une route du Bas-Empire substituée dans les toutes premières années du IVe siècle à un vieux chemin gaulois rectifié ou rénové. Sa date tardive suffit à expliquer que les Itinéraires antiques n'en fassent pas mention; on ne saurait néanmoins, pour autant, douter de son importance. Elle avait été pourvue de milliaires, dont deux nous sont parvenus, sur lesquels la distance était comptée, en Valais, à partir de Martigny, en Savoie, à partir de Genève. Elle avait un rôle militaire dans le système défensif mis en place sous la tétrarchie en deçà du Plateau suisse pour doubler la ligne du Rhin, dont les invasions barbares de la seconde moitié du IIIe siècle avaient montré la vulnérabilité.

Les objections opposées par G. Walser à notre interprétation du milliaire de Monthey soulèvent des questions de méthode et appellent, en particulier, les remarques suivantes:

1. Une inscription, surtout sur un monument public, doit avoir un sens, sinon pour le graveur, peut-être illettré, du moins pour celui qui lui en a fourni le

Meyer p. 321sq., n°s 372, 374 et p. 323; P. Collart, loc. cit. 71sq., n°s 23, 24, 26 et pl. 24, fig. 24, 25, 27; Vallesia 15 (1960) pl. II, fig. 5 et pl. III, fig. 6 et 7.

43 *Itinera romana* 1, 33sq., n° 9 (= CIL XII 5523 = Howald-Meyer p. 322, n° 375) et p. 32, n° 8 (= P. Collart, loc. cit. 72, n° 25 et pl. 24, fig. 26).

44 *Not. Gall.* 11 (= Howald-Meyer p. 132): *Provincia Viennensis civitates n. XIII: metropolis civitas Viennensium; civitas Genavensium ...* Genève a peut-être été promue *civitas* en même temps que Cularo (Grenoble), devenue sous Gratien *Gratianopolis*, en 378/379 (cf. F. Staelin, op. cit. 288, note 4).

- modèle. Il n'est pas satisfaisant de préférer un texte incompréhensible, et donné comme tel, à une lecture simple où transparaît le sens attendu.
2. Une erreur trop répandue consiste à vouloir plier des faits dûment attestés à une théorie préconçue qu'ils viennent contredire: ici, l'existence d'une route romaine pourvue de milliaires le long de la rive Sud du lac et la distance comptée sur l'un d'eux à partir de Genève.
 3. L'interprétation des documents archéologiques doit tenir compte des circonstances historiques qui les éclairent: en l'occurrence, les incidences de la situation, tant politique que militaire, par laquelle s'explique la succession chronologique des milliaires sur les deux branches de la route du Grand Saint-Bernard, à l'Est et au Sud du Léman, vers la Gaule septentrionale et vers Genève.